

Année 2023

Rhumatologues libéraux

tte fiche produite par l'Assurance Maladie présente des informations concernant la démographie, l'activité, la patientèle et les prescriptions des rhumatologues ainsi que l'évolution des effectifs et des honoraires depuis l'an 2000 jusqu'en 2023

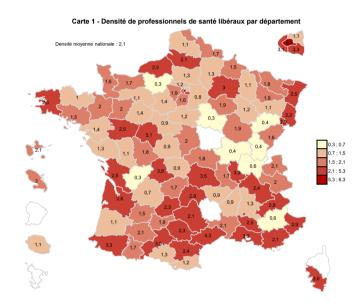
Source, champ et définitions

- Source : Système National des Données de Santé (SNDS).
- Champ : année 2023, ensemble des régimes d'assurance maladie, France entière.
 Dénombrement : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023.
- Montant : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023 ou en cessation d'activité au cours de l'année 2023.
- La densité est exprimée sur 100 000 habitants estimés par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) au 1er janvier 2024.

 Un professionnel actif à part entière (APE) est un professionnel qui a exercé une activité libérale normale sur une année complète, dans un cadre conventionnel. La part des effectifs APE est différente selon les professions de santé et les spécialités. Les effectifs APE ne comprennent pas : les professionnels de santé qui se sont installés en cours d'année, ceux qui sont encore en activité après 65 ans, ceux qui exercent à l'hôpital à temps plein et ceux qui ne sont pas conventionnés.
- Les honoraires sans dépassement (HSD) sont exprimés en euros y compris les frais de déplacement.
- Le nombre d'actes est restitué hors majorations.
- Les actes de radiologie ne sont pas identifiés dans les prescriptions (le radiologue étant considéré comme prescripteur des examens qu'il effectue).

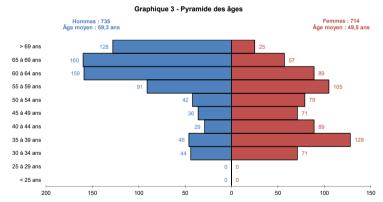
1. Démographie











On dénombre 1 449 rhumatoloques conventionnés libéraux au 31 décembre 2023 en France. Au cours de l'année, 60 d'entre eux se sont installés et on en recense aussi plus de deux sur cinq ayant 60 ans ou plus. En moyenne les femmes sont légèrement sous-représentées (49%) mais la tendance s'inverse en fonction des tranches d'âge : sur-représentation des hommes à partir de 60 ans best de conventionnement principal est le secteur 2. Au niveau géographique, la densité de rhumatologues pour 100 000 habitants est plus importante en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie ainsi qu'en Ile-de-France. A l'inverse, il n'y a aucun rhumatologue dans les régions Guyane et Mayotte

2. Activité et honoraires

ableau 1 - Montant des honoraires en euros

lableau 1 - Montant des honoraires en euros								
	Toute activité			Actif à part entière (APE)				
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam
Honoraires sans dépassement (HSD)	93 169 394	118 061 711	61 011 355	57 050 356	64 272 652	95 477 408	52 247 017	43 230 392
Dépassement	1 513 578	51 918 076	15 038 233	36 879 842	1 175 889	38 883 749	12 387 573	26 496 176
HSD moyen par PS	168 785	131 618	158 884	111 209	182 593	149 886	173 003	129 046
Dépassement moven par PS	2 742	57 880	39 162	71 891	3 341	61 042	41 018	79 093

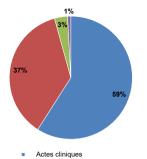


Année 2023

Tableau 2 - Montant des honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte

	HSD (en milliers d'euros)			
Type d'acte	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 2 non adhérents à l'Optam	Total
Total	93 169	61 011	57 050	211 231
Actes cliniques	50 658	36 192	37 887	124 737
Consultations et téléconsultations	44 111	31 990	37 432	113 533
Avis ponctuel de consultant	27 960	20 848	25 877	74 686
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	15 845	10 875	11 198	37 918
Autres consultations et téléconsultations	305	268	357	930
Majorations	6 502	4 182	415	11 099
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	3 382	2 269	275	5 926
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	1 500	1 010	110	2 620
Autres majorations	1 620	902	30	2 553
Autres actes cliniques	45	20	40	105
Actes techniques	38 878	21 183	17 365	77 426
ADE - Acte d'échographie	2 212	2 502	2 911	7 625
ADI - Acte d'imagerie (hors échographie)	11 396	4 800	3 692	19 887
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	23 341	12 841	10 027	46 209
K - Acte de chirurgie et de spécialité pratiqué par le médecin	1 916	1 036	696	3 648
Autres actes techniques	15	4	40	58
Rémunérations forfaitaires	2 126	3 400	1 758	7 284
Forfait structure	1 219		977	3 199
Autres rémunérations forfaitaires	907	2 397	781	4 085
Autres	1 508	236	40	1 783

Graphique 4 - Décomposition du montant des honoraires sans dépassement (HSD)

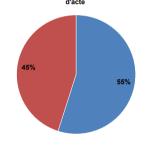


- Actes techniques
- Rémunérations forfaitaires
- Autres

Tableau 3 - Dénombrement des actes par type d'acte

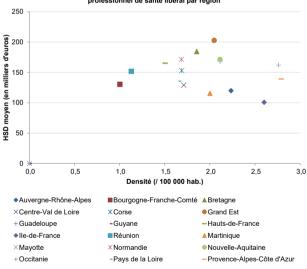
Tableau 3 - Denombrement des actes par type d'acte	Nombre d'actes (en milliers)			
		Conventionnés	Conventionnés	
Type d'acte	Conventionnés	secteur 2	secteur 2	Total
	secteur 1	adhérents	non adhérents	iotai
		à l'Optam	à l'Optam	
Actes cliniques (hors majorations)	1 206	858	967	3 032
Consultations et téléconsultations	1 205	857	965	3 027
Avis ponctuel de consultant	506	376	466	1 347
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	685	470	485	1 640
Autres consultations et téléconsultations	14	12	14	40
Majorations	1 430	948	111	2 490
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	677	454	55	1 186
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	678	453	50	1 182
Autres majorations	75	41	6	122
Autres actes cliniques	2	1	2	5
Actes techniques	1 185	692	612	2 489
ADE - Acte d'échographie	63	71	84	218
ADI - Acte d'imagerie (hors échographie)	335	153	101	588
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	602	360	346	1 308
K - Acte de chirurgie et de spécialité pratiqué par le médecin	184	108	81	373
Autres actes techniques	1	0	1	2

Graphique 5 - Décomposition du nombre d'actes par type d'acte

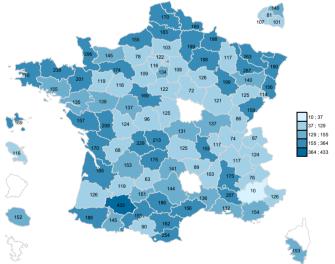


Actes cliniques (hors majorations) Actes techniques

Graphique 6 - Densités et honoraires sans dépassement (HSD) movens (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par région



Carte 2 - HSD moyen (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par département



Les honoraires (y compris dépassement) des rhumatologues conventionnés secteurs 1 ou 2 ont atteint 265 millions d'euros en 2023. Pour les actifs à part entière (APE) qui sont au nombre de 989 (soit 68% de l'effectif total), ces honoraires sont de 200 millions d'euros. Les dépassements ont représenté 19% des honoraires des médecins actifs à part entière conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam alors qu'ils ont représenté 38% des honoraires de ceux qui n'ont pas adhérés à l'Optam. Lorsque l'on décompose les honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte, on s'aperçoit que les actes cliniques occupent près de trois cinquièmes de leurs HSD tandis que les actes techniques sont leur deuxième source de revenus avec 37%. En nombre d'acte, plus de la moltié (55%) des actes effectués par les rhumatologues sont des actes cliniques. Au niveau géographique, les HSD moyens par professionnel de santé libéral sont moins élevés en lle-de-France et en Martinique alors qu'ils sont plus importants en région Grand Est et en Bretagne.



Année 2023

3. Patientèle



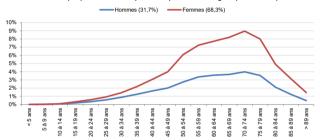
1 534

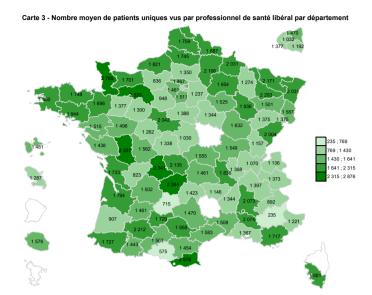
patients uniques vus par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

Tableau 4 - Distribution du nombre de patients uniques vus

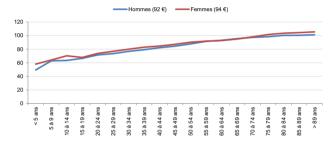
Percentile	Patients
1er percentile	45
5e percentile	261
10e percentile	521
20e percentile	849
30e percentile	1 069
40e percentile	1 287
Médiane	1 450
60e percentile	1 637
70e percentile	1 870
80e percentile	2 153
90e percentile	2 644
95e percentile	3 018
99e percentile	3 781

Graphique 7 - Part de la patientèle par tranche d'âge et par sexe du patient





Graphique 8 - HSD moyen (en euros) par tranche d'âge et par sexe du patient



En moyenne, les rhumatologues voient 1 534 patients uniques dans l'année. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue : les 10% les plus actifs voient environ 2 600 patients tandis que les 10% les moins actifs voient environ 520 patients dans l'année. Globalement, la part des femmes dans la patientèle est supérieure à celle des hommes (68% contre 32%). La patientèle féminine est majoritaire dans toutes les classes d'âge. Au invieau géographique, on constate que les rhumatologues ayant le plus de patients se situent en région Grand Est et en Normandie alors que ceux ayant le moins de patients se situent en lle-de-France et en Centre-Val de Loire. Par ailleurs, une patiente génère un honoraire sans dépassement (HSD) moyen légèrement supérieur à un patient (94 € contre 92 €). Toutefois, il n'y a pas de différence notable selon les classes d'âge.

4. Prescriptions

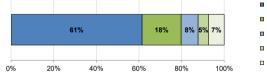
Tableau 5 - Base de remboursement des actes prescrits par catégorie d'acte

Tableau 5 - Base de remboursement des actes prescrits par categorie d'acte					
Catégorie d'acte	Base de remboursement (en milliers d'euros)	Pourcentage par rapport au total			
Total	796 265	100%			
Pharmacie	489 529	61%			
Masseur-kinésithérapeute	145 846	18%			
Biologie	63 518	8%			
Indemnité journalière	38 446	5%			
Autres	58 927	7%			

Graphique 9 - Répartition de la base de remboursement par catégorie d'acte prescrit

Pharmacie

Masseur-kinésithérapeute



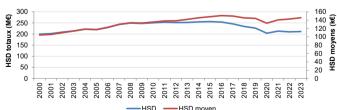
BiologieIndemnité journalière

Autres

La pharmacie est le premier poste de prescription des rhumatologues. Il représente plus de trois cinquièmes du total de leurs prescriptions en base de remboursement alors que les actes de masseurs-kinésithérapeutes sont leur deuxième poste de prescription (près d'un cinquième du total). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants de pharmacie (3%) et d'actes de masseurs-kinésithérapeutes (3%).

5. Evolution





Après une période stable jusqu'en 2008, les effectifs ont amorcé une baisse, passant de 1 910 en l'an 2000 à environ 1 450 en 2023 (-1,2% par an en moyenne). Dans le même temps, on constate que la densité de rhumatologues par habitant a fortement diminué passant de 3,14 à 2,12 pour 100 000 habitants entre l'an 2000 et 2023. Concernant les honoraires sans dépassement, on observe une forte hausse jusqu'en 2013 puis une baisse, passant de 199 millions d'euros à 211 millions d'euros, soit une évolution de +0,3% par an en moyenne. Par professionnel de santé, cela représente une évolution moyenne annuelle de +1,5%.